



repartition de charge

Par **liazid**, le 10/11/2020 à 08:29

Bonjour

comment se determine le coefficient de ponderation pour une repartition de charges entre surface habitable, jardin, terrasse, cave ou debarras

merci de votre reponse

cordialement

Par **wolfram2**, le 10/11/2020 à 17:45

Bonjour

Les tantièmes de charges générales sont répartis selon la valeur relative des lots les uns par rapport aux autres, lors de la création de la copro. Toutes compositions des lots prises en compte.

Reportez-vous à la loi indiquée du statut.

Evidemment, si la copro s'est lancée dans le recalcul.... C'est plusieurs géomètres-experts qu'il faut consulter et ensuite soumettre la nouvelle répartition au juge. Puis publication foncière de la modif à l'Etat Descriptif des lieux et du nouveau tableau de répartition des charges. Cordialement. Wolfram

Par **liazid**, le 10/11/2020 à 18:23

Bonjour,

merci pour votre reponse

que voulez vous dire par valeur relative svp